

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 45

Nb. de représentés : 7

Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h16, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 3/83 :

Mise à disposition des équipements sportifs à l'association A.M.A.D.R

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Héléna, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, AGATHE Chantal, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :

MM. NARIA Olivier (par Monsieur David LORION), FONTAINE Emilie (par Monsieur OMARJEE Mohammad), AHO NIENNE Sandrine (par Madame ARAYE Héléna), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Monsieur TAN Willy), VIRY Pascaline (par Madame DERFLA Lisa), POTHIN Henri Claude (par Madame K/BIDI Emeline).

ABSENTS :

MM. DIJOUX Moze.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 12 mai 2026.



Le Maire

Accusé de réception en préfecture
974-21740000 - Tél. : 02 62 23 38 33-3-83-DE
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception en préfecture : 26/05/2026
David LORION

Affaire n°3/83 : Mise à disposition des équipements sportifs à l'association A.M.A.D.R.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville a été sollicitée par l'A.M.A.D.R. (Actions Missionnaires des Assemblées de Dieu de la Réunion) comme chaque année, afin que lui soit mis à disposition à titre gratuit, certains sites et équipements sportifs sur lesquels seront organisées des rencontres d'ordre culturel et sportif.

Le site demandé est le Complexe Sportif Gaston Richardson à la Ravine des Cafres, à savoir: le gymnase, le plateau noir, le parking

Toutefois, ces emprises faisant partie du patrimoine communal, elles appartiennent donc au domaine public.

Dans ces conditions, cette mise à disposition se formalise par une convention d'occupation temporaire du domaine public communal.

La convention sera consentie pour une durée de 2 jours, du 8 au 9 août 2026 pour le Complexe Sportif Gaston Richardson.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER, la mise à disposition et la convention d'occupation temporaire précaire et révoquant du domaine public annexées à titre gratuit.**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

